

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2240

présenté par

M. Minot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport sur la possibilité pour les Maisons France Services de délivrer un document indicatif sur les pratiques contraires aux valeurs et principes de la République.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les quartiers prioritaires sont les premiers à subir de plein fouet le séparatisme. L'islamisme radical prend peu à peu le dessus sur les valeurs de la République et sur la laïcité. Les habitants de ces quartiers ne doivent pas être abandonnés par l'État. Emmanuel Macron avait annoncé la création de « Maisons France Services » dans les quartiers délaissés afin de réunir dans un lieu unique plusieurs administrations. Si la proposition du Président de la République va dans le bon sens, il serait judicieux d'aller encore plus loin pour permettre à ces Maisons France Services de jouer un rôle dans la lutte contre le séparatisme de la République dans ces quartiers prioritaires afin que l'État réoccupe la place qu'il n'aurait jamais du céder. En plus de concentrer plusieurs services publics, ces maisons pourraient être un véritable relai pour la transmission des valeurs de la République et pour le respect de la laïcité dans ces quartiers, luttant ainsi de manière plus efficace contre le séparatisme.